

**NOTE DE REGLEMENT N° 2018-23/DNF**

Mesures transitoires relatives à l'enseignement de l'anglais et à la validation du niveau d'anglais pour l'obtention des diplômes d'ingénieur du Cnam

En application de la note de règlement n° 2018-05/DNF du 25/05/2018 - mesures transitoires relatives à la mise en œuvre des modifications des cursus d'ingénieur du Cnam – qui définit au titre des axes-clés de cette réforme « l'introduction d'un enseignement d'anglais à vocation préparatoire et évaluatif au test de niveau exigé pour la diplomation », la présente note pose en conséquence les principes-directeurs suivants en ce domaine.

Objet de la réforme :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et conformément à l'obligation de la Commission des Titres d'Ingénieurs incombant aux écoles d'ingénieurs d'intégrer des cours d'anglais dans leurs cursus, le Cnam introduit une unité d'anglais créditée de 6ECTS dans les maquettes de tous ses parcours ingénieur en formation continue hors temps de travail.

La validation de cette unité d'anglais est obligatoire pour l'admission à l'EiCnam.

Outre cette obligation, il est exigé en tant que prérequis de diplomation l'obtention d'un niveau d'anglais B2 du cadre européen de référence attesté par un test externe de langue.

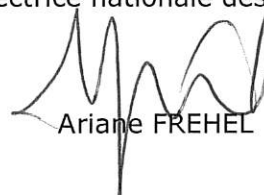
Mesures transitoires d'accompagnement des anciennes aux nouvelles maquettes :

1/ Cas d'inscription à l'EiCnam après le 01<sup>er</sup> septembre 2019 : la validation d'une UE d'anglais est obligatoire et le niveau B2 est à valider par un test externe reconnu pour la diplomation.

2/ Cas d'inscription à l'EiCnam avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 : Si le niveau B2 est attesté par un test externe reconnu, alors le test produit est crédité de 6 ECTS correspondant à l'unité d'anglais dont l'élève est ainsi dispensé.

**Fait à Paris, le 11 octobre 2018**

Pour l'Administrateur Général  
empêché, et par délégation,  
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL